

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **10 (1865)**

Heft (12): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fondés sur divers renseignements, nous serions tentés de croire que la nouvelle poudre renferme un composé de chlore, du chlorate de potasse, par exemple. Mais les composés chlorés rendant généralement les poudres brisantes, et M. Schultze affirmant que celle de sa composition est supérieure en tous points à la poudre actuelle, nous n'osons nous aventurer plus loin dans le domaine des conjectures.

ACTES OFFICIELS.

Circulaire adressée à tous les officiers de l'état-major fédéral par la régie fédérale des chevaux à Thoune :

Avec l'approbation du tit. département militaire fédéral, nous avons l'honneur de vous communiquer ci-dessous les conditions établies pour la livraison des chevaux de la régie :

- 1° Les chevaux doivent être pris et rendus à Thoune même ;
- 2° Les harnachements nécessaires pour le voyage et pour l'écurie doivent être fournis par le preneur ;
- 3° Le prix de louage d'un cheval est fixé à 5 fr. par jour ;
- 4° Les gages d'un domestique, soit garçon d'écurie de la régie sont fixés par jour à :
 - a) Au camp de Thoune fr. 2 —
 - b) Sur un autre place d'armes » 3 50 c.
 - c) Par journée de voyage » 5 —
 - d) La taxe des chemins de fer sera bonifiée au garçon d'écurie ;
- 5° Les estimations se feront à Thoune où les chevaux doivent être pris et rendus ;
- 6° Les déboursés nécessaires pour le transport des chevaux et des garçons d'écurie, si l'on en demande à la régie, devront être faits avant leur départ.

La direction de la régie fédérale des chevaux.

La **Revue militaire suisse** paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Elle publie en supplément, le 15 de chaque mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour l'Étranger, franc de port, 13 fr. par an ; 4 fr. par trimestre. — Turquie et Valachie, franc de port, 20 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction s'adresser au Comité de Rédaction de la *Revue militaire suisse*.